Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230919-DE2023_074-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 11 septembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 18
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Dominique GIRAUD - Sylviane DENIAU - Claude ECHERNIER-MOTTET - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL – Valérie MERLE-DARCOURT – Jonathan DEBOUY - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT- Noël DUVAND.

Absents Représentés : Marie-Claude GIRARDOZ par James WALKER - Robert BARATAY par Pascal EYNARD-MACHET - Julien-Marc MEYNET par Nelly DUFFOUR- Gilles TOURNIER par Jacques GRANDCHAMP - Françoise GROBEL par Sylviane DENIAU – Philippe DECURNINGES par Éric GAYDON - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Brigitte PERROT par Claude SIGWALT–Christophe MECHOUK par Jean-Marc DAGAND.
Absents :
Secrétaire de séance : Bernadette GROBEL

OBJET : Modification du tableau des emplois

DELIBERATION N° 2023.074

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le tableau des emplois,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à la réussite de la promotion interne auprès du Centre de Gestion,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal, et les délibérations modificatives,
Considérant la nécessité de modifier ainsi le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification du tableau des emplois comme suit :
DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget

Modification du tableau des emplois
Annexe à la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2023

1. **Modification de postes**

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230919-DE2023_074-DE

Référence poste budgétaire	Catégorie	Effectif concerné	Service		Temps non complet
Filière culturelle : Promotion interne					
PB00033	**B** et C	1	Médiathèque	**Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriales** **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe** **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe** Adjoint territorial du patrimoine Adjoint territorial patrimoine principal 2ème classe Adjoint territorial patrimoine principal 1ère classe	-
Filière technique : Promotion interne					
PB00107	**C**	1	Centre sportif : entretien	**Agent de maîtrise** **Agent de maîtrise principal** Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe	-
PB00073	**C**	1	Centre nautique : entretien	**Agent de maîtrise** **Agent de maîtrise principal** Agent technique Agent technique principal 2ème classe	-
PB00081	**C**	1	EJE : entretien et restauration Saint Exupéry	**Agent de maîtrise** **Agent de maîtrise principal** Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	*25/35*
Filière technique :					
PB00131	**C**	1	EJE : agent accompagnement enfance (Saint-Exupéry)	**Adjoint technique** **Adjoint technique principal 2ème classe** **Adjoint technique principal 1ère classe** Atsem principal 2ème classe Atsem principal 1ère classe	*31,5/35*
PB00109	**C**	1	EJE : agent accompagnement enfance (Simone Veil)	**Adjoint technique** **Adjoint technique principal 2ème classe** **Adjoint technique principal 1ère classe** Atsem principal 2ème classe Atsem principal 1ère classe	-
PB00020	**A - B** - C	1	Informatique : responsable SI	**Ingénieur** **Attaché** **Rédacteur** **Rédacteur principal 2ème classe** **Rédacteur principal 1ère classe** Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	-

Le secrétaire de séance,
Bernadette GROBEL

B. Grobel

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.